

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le mardi 13 juin 2023 à 19h00
En visioconférence

COMPTE RENDU

Le conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées s'est réuni le 13 juin 2023 en visioconférence.

Présents :

Conseil d'administration :

Jérôme LIOT (Président), Dominique DENIS (Secrétaire Générale), Loïc SEVELLEC (Trésorier), Thierry GUILMOTO (Président CD35), Jean PAVIOT (Président CD56), Didier LE SAUX (Membre), Myriam DEVAUX (Membre), Bruno KITCHEKEREKIAN (Membre), Isabelle MERRANT (Membre).

Invités :

Margaux POYARD, Benjamin ASSIE, Franck ROBERT.
Magali SUEUR, représentant Maël ALLEE (Président du 29)
Maria UBEDA représentant André MORINEAU (Président du 22)

Commissions : Ronan FOUERE (Responsable de la CRA)

Absents excusés :

Conseil d'administration : André MORINEAU (Président CD22), Maël ALLEE (Président du 29), Joël BOUCHER (Vice-président Culture Judo) Anthony LE DANIEL (Membre)

Début de la séance à 19h00

Réunion spéciale sur l'arbitrage. La sonnette d'alarme tirée en fin de saison 2021/2022. Un message alarmiste a été délivré sur les AG l'an passé, en promettant un système de pénalité et un retour sur les quotas sportifs.



Sur année 2022/2023 :

Nous sommes toujours dans une situation non satisfaisante. On attendait le bilan de fin de saison pour une mise en œuvre en début de saison.

Si c'est validé par le CA de Ligue, nous convoquerons une AGE en urgence.

Présentation de 3 documents par Margaux :

Les clubs ont déjà reçu une première mouture du document Arbitrage 2022-2023.

On parle d'arbitres (quantité et qualité) et pas de commissaires (plutôt qualité) pour cette année. A voir si à moyen terme, on intègre les Commissaires Sportifs dans le calcul.

Présentation du système de bonus-malus, le but est d'avoir des arbitres et pas de récupérer de l'argent. Donc, tous les malus des clubs qui n'ont pas fourni un nombre suffisant d'arbitres seront reversés en bonus à ceux qui en ont fourni suffisamment.

Les clubs ont eu l'information. Ils ont été avisés par Sendinblue sur les modalités d'arbitrage (*mail du 14 novembre 2022 à destination des clubs (Objet : Informations Arbitrage 2022/2023)*). Lors du SNR la même information a été répétée, ainsi que sur les AG départementales et régionales 2022 et 2023. Par contre, les clubs ne sont pas au courant du suivi effectif des arbitres sur les compétitions. Aucun club ne s'est inquiété de savoir si tout allait bien.

Explication sur les bonus/malus :

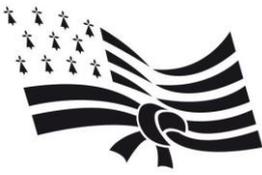
On souhaite que les compétitions régionales se passent bien. C'est le seul élément sur lequel on peut intervenir sur les clubs. Le quota sportif est plus pénalisant.

Notion de formation sur l'arbitre. Il faut un certain temps pour faire monter les arbitres en compétences. Il faut envoyer tout le temps du monde. Sur les montants de pénalités, on est sur des tranches raisonnables.

Quotas Sportifs :

Ils avaient été mis en place (il y a quinze ans environ) pour les mêmes raisons, puis abandonnés, car la situation s'était rétablie.

On remet en place les quotas qui vont du département à la ligue, soit sur les benjamins, défaut sur le 29, (en ce qui concerne les benjamins le format risque d'être changé si l'ETR valide les nouvelles modalités de compétition) et les minimales 2 départements impactés : le 29 et le 56, cadets 1^{er} div. (sur les cadets pas de problème). Pour info, les CJA ont été intégrées dans les quotas sinon tous les départements étaient impactés.



Annonce : Les Commissaires Sportifs seront intégrés dans les calculs pour l'an prochain.

Sur la saison 2023-2024 un tableau des présences Arbitres et Commissaires Sportifs avec classement des clubs sera tenu par Ronan.

Proposition de validation de la mise en place du principe des quotas sportifs tel qu'ils viennent d'être présentés.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Proposition de validation de la mise en place du principe de bonus /malus financier tel qu'ils viennent d'être présentés

Décision : Approuvé à l'unanimité

Compte tenu de l'urgence et de l'impossibilité temporelle de convoquer une assemblée générale en présentiel, il a été décidé lors du CA de ligue du 13 juin 2023, de consulter l'AG de ligue par voie électronique pour soumettre les résolutions validées en CA.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Dominique DENIS,

Secrétaire Générale.